



CONFERENCE DE PRESSE
du 25 MAI 2012

Les dessous de la campagne IR Des finances publiques à bout de souffle

Le 25 mai 2012

Pourquoi cette conférence de presse ?

- parce qu'en tant que première organisation syndicale de la DGFIP, nous sommes en première ligne pour défendre les droits et les conditions de vie au travail de nos mandants.
- Parce qu'en tant que syndicalistes et fiscalistes, nous promouvons l'idée d'une fiscalité plus juste, plus redistributive et plus solidaire.
- parce que nous sommes en pleine période de campagne d'Impôt sur le revenu, période durant laquelle les projecteurs se braquent sur les agents des finances publiques.
- parce que notre Direction locale, période de réserve électorale oblige, n'a pas conduit sa traditionnelle conférence de presse de campagne.

Deux axes majeurs : l'Impôt sur le Revenu et l'ISF

Le contexte :

En cette période de grande affluence du public dans nos services, se pose la question des conditions d'accueil de ce public, depuis la mise en place de la fusion de deux administrations, la comptabilité publique (le trésor) et les impôts. Fusion qui localement est effective depuis décembre 2010, dans un triple contexte, d'affichage d'un meilleur service à l'utilisateur, de suppression massive d'emploi et d'augmentation des charges de travail.

Plus de 24 000 emplois ont été supprimés entre 2002 et 2012 à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) sur les plus de 140 000 fonctionnaires des Finances que comptaient ces deux administrations, avant la fusion.

Localement, ce sont plus de 200 emplois qui ont été sacrifiés depuis 2005 et aujourd'hui la DDFIP compte quelque 1000 agents (1033 agents, soit 960 agents en équivalent temps plein).

Quelques chiffres, en matière d'Impôt sur le revenu :

Dans le département de Maine-et-Loire :

- plus de 420 000 déclarations d'impôt sur le revenu (dont la moitié est non-imposable) sont traitées par nos services, pour un montant total d'impôt perçu de près de 403 millions d'€.
- Sur ces 420 000, plus de 120 000 sont télé-déclarées.

Cette dématérialisation est toujours mise en avant pour justifier les suppressions d'emploi, alors même que nos charges de travail ont, dans la période 2002/2010, cru de 35%⁽¹⁾ (de l'aveu même de notre directeur général lors de son audition par la commission des finances de l'assemblée nationale en 2011).

Plus grave, il n'est tenu aucun compte de la surcharge de travail que constitue ces modalités de télé-déclaration, volontairement occultée par nos directeurs locaux et nationaux dans un souci de communication nécessairement positive et de bilan de la fusion forcément orienté.

Encourageant par là même l'idée, aux yeux du public et des politiques, que Bercy serait un réservoir inépuisable de suppressions d'emplois.

Ainsi, l'accroissement des réceptions physiques, téléphoniques et électroniques (demandes formulées par mail), n'est il jamais mis en perspective dans les rapports locaux.

En revanche, dans ces mêmes rapports, on se gargarise, au travers d'un indicateur de qualité de service (IQS), de satisfaire à un taux de traitement de 100% des courriels dans un délai de 5 jours ouvrés, ou d'un taux d'appels téléphoniques aboutis en moins de 5 sonneries, de 83% ;

Ultime paradoxe : jamais, par ailleurs, la charge effective de ces missions n'est mesurée et surtout, personne ne semble remettre en cause la pertinence de tels indicateurs : Ainsi, la qualité de la réponse téléphonique apportée importe peu, du moment qu'un décroché intervient avant 5 sonneries.

Il s'agit pourtant bien d'un indicateur de Qualité de Service !!!

Réception du public :

La création du Guichet fiscal Unifié (GFU) est présenté comme emblématique de la fusion et comme garante d'un meilleur service à l'utilisateur. Ca c'est pour l'aspect com'.

La réalité est loin d'être aussi idyllique, pour preuve :

La réception physique pendant la période de campagne représente une lourde charge pour les agents d'accueil et un moment très éprouvant moralement et physiquement :

Ainsi, depuis le 2 mai 2012 (démarrage de campagne) et jusqu'au 22 mai, sur les centres des finances publiques de :

- Angers, ...7 500... personnes ont été reçues (environ 15 000, sur l'ensemble de la période en 2011)
- Cholet, ...4 595... personnes ont été reçues (environ 10 000, sur l'ensemble de la période en 2011)
- Saumur, ...3 906... personnes ont été reçues (environ 8 000, sur l'ensemble de la période en 2011)
- Baugé, ...2 807... personnes ont été reçues (environ 5 500, sur l'ensemble de la période en 2011)

Cette charge est, elle aussi, en augmentation ; si la direction locale ne communique pas sur ce point, nous disposons néanmoins des données nationales qui font état d'un nombre de contribuables reçus en augmentation de 31%, entre 2003 et 2010.

Par ailleurs, la réception physique et téléphonique assurée par les trésoreries de proximité (24 sur l'ensemble du département), pour lesquelles la mise en place du GFU a été faite à grand renfort d'annonce médiatique, a constitué une nouvelle mission à part entière.

Auparavant, les trésoreries informaient les contribuables sur les questions les plus simples (dates limite de dépôt, distribution d'imprimés, état civil, changement d'adresse...) mais en aucun cas, sur des questions fiscales de fond, et en ce sens, elles assuraient bien une réception primaire.

Aujourd'hui, elles sont tenues de répondre à toutes les demandes des contribuables, sans en avoir ni les moyens humains, ni la formation.

Mais bien sûr, là non plus, cette charge de travail n'est pas mesurée malgré la « quantophrénie »⁽²⁾ de notre administration.

Or, on estime entre 1/4 et 1/3 la part de l'accueil assurée par les trésoreries⁽³⁾.

Là encore en terme de qualité de services, pourtant mise en avant pour justifier la fusion, on assiste à un beau paradoxe : le principe de réalité a conduit notre direction à réduire les périodes de réception du public. Avant la fusion, l'accueil était ouvert, sur Angers de 8h30 à 16h30, sans interruption.

Depuis cette année, il l'est désormais de 8H30 à 12H et de 13H30 à 16H.

Tous les services des finances publiques ont connu pareille compression des amplitudes d'ouverture au public, pour la bonne et simple raison que les suppressions massives d'emploi dans notre administration ne nous permettent plus de réaliser l'ensemble des missions qui nous sont dévolues, sans parler de celles qui sont réalisées dans des conditions telles, qu'on peut les juger sacrifier sur l'autel de la rentabilité et de la statistique.

De même, la réception qui pendant cette période de dépôt des déclarations était auparavant assurée par des permanences des agents des impôts dans plusieurs mairies, foyers logement, maisons de retraite... a-t-elle été sacrifiée, faute de moyens humains.

Réception téléphonique et électronique :

Nous l'avons vu précédemment, la qualité du service en la matière se juge à l'aune de notre réactivité à répondre (moins de 5 sonneries avant de décrocher pour une réponse téléphonique, moins de 5 jours pour une réponse à un courriel), mais personne ne semble se soucier de la qualité de la réponse apportée (en tout cas, celle-ci ne fait l'objet d'aucune évaluation).

Ainsi pour satisfaire à l'affichage, nous recourons dans cette période d'établissement des déclarations d'impôt sur le revenu, à des services dont la vocation première n'est pas de gérer l'impôt sur le revenu (nous ne faisons pas tous de la fiscalité tous les jours, et parmi ceux qui en feraient, tous ne sont pas des spécialistes de l'impôt des particuliers).

Autrement dit, la qualité de la réponse apportée dépend en partie du champ d'intervention de votre interlocuteur (notamment dans la réception téléphonique).

Là non plus, pas de données chiffrées locales mais les mêmes rapports nationaux nous permettent de dire que le nombre d'appels téléphoniques a progressé, sur cette période 2003/2010, de 37% et que celui des courriels (certes quasi inexistant en 2003) explose avec + 766%.

Autre impact des suppressions d'emploi sur l'impôt sur le revenu

Cet accroissement de la charge de travail dans un contexte de suppression massive d'emplois s'accompagne forcément d'une baisse de « rentabilité ». Ainsi, lorsqu'on appréhende les résultats du contrôle fiscal, les chiffres enregistrent tous une baisse conséquente.

En matière d'impôt sur le revenu, on est passé de 17 200 redressements suite à contrôle sur pièces (contrôles opérés du bureau) en 2005, à 7 266 en 2011 (-58 %).

Corrélativement, le montant des rappels correspondants connaît la même baisse structurelle, puisqu'il passe de 14 559 718 €, en 2005 à 9 449 458 €, en 2011 (-35 %).

Cette baisse du montant des rappels pourrait être imputée à un civisme fiscal exemplaire (il l'est déjà) et en progression, dans notre département ?

Nous avons la naïveté de penser que la baisse des moyens alloués au contrôle, tout comme les réformes organisationnelles et législatives sont les principales causes de cette baisse du résultat du contrôle fiscal de l'impôt sur le revenu.

A noter, les mêmes effets se retrouvent en matière de contrôle de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA.

Un mot sur l'ISF

Il a fait l'objet d'une réforme en deux temps, votée à l'occasion de la loi de finance rectificative, le 10 juin 2011 :

- Premier temps : relèvement du seuil d'assujettissement de l'ISF de 800.000 € à 1,3 millions d'€ dès 2011 (diminuant de moitié le nombre de redevables de l'ISF)
- Second temps : réforme du barème de l'ISF dès 2012, (conduisant à une baisse de l'impôt conséquente pour les assujettis) : on passe d'un impôt progressif à 6 tranches, à deux taux proportionnels d'imposition.⁽⁴⁾

Par ailleurs et dès cette année, il fait l'objet de modalités déclaratives simplifiées, puisque les redevables dont le patrimoine n'excède pas 3 millions d'euros, déclarent leur patrimoine net imposable à l'ISF directement sur la déclaration de revenus de l'année (plus de déclaration spéciale ISF).

Le corollaire : des modalités de contrôle amoindries pour les agents en charge de ces dossiers, puisque n'apparaît plus, dans cette forme de déclaration simplifiée, le détail du patrimoine et des charges déductibles.

On a pourtant assisté, depuis plusieurs années, à une hausse tendancielle du nombre de redevables de l'ISF, dans notre département (même constat au niveau national).

- 3 186 déclarations ISF imposables ont été enregistrées par nos services en 2005
- 4 248, en 2007
- 4 705, en 2010*

*3 619, en 2006 / 4 566, en 2008

Le rehaussement du seuil d'imposition du patrimoine décidé en 2011⁽⁵⁾, amorce une chute conséquente des redevables, pour l'ISF 2011, puisqu'ils ne sont plus que 2 007 à déposer une déclaration (-57 % entre 2010 et 2011), c'est à dire à déclarer un actif net égal ou supérieur à 1,3 M d'€.

Voir détail par tranches et par lieux d'imposition⁽⁶⁾

Les résultats du contrôle sont à pondérer lorsqu'on appréhende l'ISF, et forcément à mettre en parallèle avec ce qui vient d'être dit, sur l'IR.

En effet, dans le département, 288 contribuables ont fait l'objet d'un redressement suite à contrôle ISF, en 2011, contre 118 en 2005 (+ 144%).

Le montant des droits rappelés passe ainsi de 443 295 €, en 2005 à 1 396 611 €, en 2011 (+ 215%).

En revanche, le rendement de l'ISF à proprement parlé, a lui décliné de manière conséquente, du fait des réformes successives et de la multiplication des niches fiscales. Il représentait en terme de recettes budgétaires de l'Etat, près de 4,5 milliards d'euros, en 2007, et devrait passer à un peu plus de 2 Milliards en 2012.

Dans le Maine-et-Loire, le rendement était de 28 Millions en 2007, il ne devrait pas excéder 13 Millions en 2012.

Le dernier cadeau fiscal du quinquennat Sarkozy, fait aux plus aisés, aura été la réforme du barème de l'ISF, qui permet au détenteur d'un patrimoine imposable de voir son impôt réduit substantiellement entre 2011 et 2012 :

Exemple 1 :

Un redevable dont le patrimoine net imposable est de 5 Millions d'Euros, acquittait en 2011, 39 435 € d'ISF, il n'en paiera plus que 25 000 €, en 2012.

Exemple 2 :

Un redevable dont le patrimoine net imposable est de 10 Millions d'Euros, acquittait en 2011, 112 450 € d'ISF, il n'en paiera plus que 50 000 €, en 2012.

Conclusion

Ce petit coup de projecteur donné sur nos collègues des services des impôts des particuliers, ne doit pas occulter la dure réalité des autres services. En effet, soumis au dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, notre administration mérite la palme d'or des suppressions d'emplois en se montrant particulièrement zélée et en ne remplaçant pas 2 fonctionnaires sur 3 (principalement des agents de catégorie C).

Tous les services, sans exclusive, connaissent les mêmes difficultés tant au niveau du manque de personnel que de la performance de l'outil informatique.

Cette situation particulièrement dégradée est le résultat d'une politique comptable aveugle menée sans concertation qui a donné la priorité aux économies dégagées par les suppressions systématiques de postes, dont l'économie budgétaire est largement à relativiser : 30 000 suppressions d'emplois représentent une «économie» de 300 à 500 millions d'euros, quand le déficit de l'Etat s'élève à 111,5 milliards d'euros en 2010. Mais surtout, les missions publiques sont utiles. Elles ont certes un coût : ne pas le prendre en charge conduit à les sacrifier, ou alors à les privatiser.

Affaiblir les moyens d'un ministère considéré comme régaliens, à un moment où la fraude fiscale est estimée à 50 Milliards d'Euros par an, ne peut qu'obérer les marges de manœuvres de l'état, sa réactivité et ses possibilités d'action sur le terrain, tout en dégradant les conditions de travail des agents chargés de servir l'intérêt général.

(1) - Quelques chiffres locaux, entre 2005 et 2011*

- + 17% de déclarations d'impôt sur le revenu
- + 45% de sociétés soumises à l'IS (impôt sur les sociétés)
- + 33% de redevables de la TVA
- Les réclamations contentieuses et gracieuses explosent sur cette même période
 - Contentieux, + 45%
 - Gracieux, + 219% (celui qui est en général sollicité par les plus démunis)
- + 122% de dépôt de déclarations soumises à la publicité foncière...

*sources rapports annuels du Directeur de Maine-et-Loire 2006 et 2012.

(2) - C'est au sociologue américain d'origine russe Pitirim Alexandrovich Sorokin (1889-1968) qu'on doit l'invention du mot « quantophrénie ».

Dans les dernières années de sa vie, Sorokin s'élève contre la tendance des sciences humaines à abuser des statistiques et invente le mot *quantophrénie* pour désigner le syndrome de l'abus de chiffres.

Un néologisme que se sont appropriés, par la suite, ceux qui mettent en garde contre les excès de l'évaluation chiffrée de toutes choses, dans le monde de l'université et de la recherche, mais aussi dans les affaires politiques et les entreprises.

(3) – Rapport sur la fusion DGI-DGCP de la Cour des Comptes, d'octobre 2011

(4) – Barème ISF 2011 et 2012

Barème 2011 de l'ISF 2011 (impôt de solidarité sur la fortune)

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux
< à 1 300 000 €	0 %
Entre 800.000 € et 1.310.000 €*	0,55 %
Entre 1.310.000 € et 2.570.000 €	0,75 %
Entre 2.570.000 € et 4.040.000 €	1 %
Entre 4.040.000 € et 7.710.000 €	1,30 %
Entre 7.710.000 € et 16.790.000 €	1,65 %
Supérieure à 16.790.000 €	1,80 %

* Les contribuables sont soumis à l'ISF à partir de 1,3 millions d'euros. En 2011, ceux qui dépassent cette tranche seront néanmoins imposés selon le barème en vigueur, soit dès 800 000 €.

Barème Simplifié de l'ISF 2012

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine	Taux
< à 1 300 000 €	0 %
Entre 1.300.000 € et 3.000.000 €	0,25 %
> à 3.000.000 €	0,50%

(5) Répartition des redevables compte tenu de leur patrimoine net taxable, par centres des finances publiques dont ils dépendent.

Sur les 2007 redevables de l'ISF, en Maine-et-Loire (0,5% des foyers fiscaux du département):

- L'actif net de 1729 redevables était compris entre 1 300 000 € et 3 000 000 € (86 % des redevables). Compte tenu de leur lieu d'imposition, ces redevables devraient payer l'ISF dans les trésoreries et dans les SIP selon la répartition au tableau ci-après :

SIP	
Angers	567
Baugé	25
Cholet	294
Saumur	147
Segré	16

Trésoreries			
Allonnes	24	Le lion d'Angers	21
Beaufort en Vallée	20	Le louroux Béconnais	1
Beaupréau	51	Longues Jumelles	32
Candé	8	Montrevault	3
Chalonnnes/ Loir	27	Les Ponts de Cé	214
Champtoceaux	10	Pouancé	8
Chateauneuf/ Sarthe	19	Seiches / Loir	16
Chemillé	1	St georges / Loir	29
Doué la fontaine	39	St Mathurin	24
Durtal	10	Thouarcé	32
Gennes	27	Tiercé	26
La romagne	32	St Florent Le Viel	6

- L'actif net de 278 redevables était supérieur à 3 000 000 € (14 % des redevables). Compte tenu de leur lieu d'imposition, ces redevables devraient déclarer et payer l'ISF dans les SIP selon la répartition au tableau ci-après :

SIP	
Angers	162
Baugé	19
Cholet	59
Saumur	28
Segré	10

Pour complément d'information, voir :

Le bilan fiscal du quinquennat, par l'Union Snui-Sud trésor solidaires :

http://snuisudtresor.fr/gen/cp/dp/dp2012/120321_Bilan_fiscal_quinquennat.pdf

Le point sur : l'impact des suppressions de postes de fonctionnaires et des mesures catégorielles sur le budget de l'Etat :

http://snuisudtresor.fr/gen/cp/dp/dp2011/110630_dossier_pressse_notebudget.pdf

Rapport du Snui sur l'état de la lutte contre la fraude fiscale :

http://snuisudtresor.fr/agt_adh/actualite/2008/avril/rapportSNUI_lutte_contre_fraude_fisca_150408.pdf